



Peut-on manger la chair de son frère !

(Partie 6)

... il doit aimer la vertu, ne pas perdre son temps, et toujours rester sur ses gardes dans ses relations avec les autres comme un oiseau qui ramasse sa graine au milieu des gens. Il se tient sur ses gardes entre le sentiment de peur et d'espoir et ne relâche jamais son attention... [Ibn el Qaïyam el Jawziya dans *el Fawâid* (1/191)].

Faire la morale

Le Seigneur (l) nous révèle : ***(Vous êtes la meilleure communauté venue aux hommes ; vous ordonnez le bien, interdisez le mal, et vous croyez en Allah). (Par les temps ! L'homme est en perdition, mise à part les croyants qui ont accompli les bonnes œuvres, qui se recommandent mutuellement la vérité et qui se recommandent mutuellement la patience). (Les croyants et les croyantes sont les alliés les uns les autres ; ils ordonnent le bien et interdisent le mal).*** Il incombe à chacun de prodiguer le bon conseil à son prochain afin de remédier aux défauts des uns et des autres.

Selon Anas (t), le Prophète (r) a dit : « *Nul d'entre vous ne sera véritablement croyant tant qu'il n'aimera pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même.* »^[1] Selon Abû Musa, le Prophète (r) a dit également : « *Les croyants sont comme un édifice dont les membres se soutiennent les uns les autres.* »^[2] Il a ensuite croisé les doigts pour l'expliquer. Les adhérents de la foi sont tous des frères enveloppés par l'amour fraternel et unis par la foi. Selon Abû Huraïra, le Prophète (r) a déclaré : « *Par Celui qui détient mon âme entre Ses Mains ! Vous n'entrerez pas aux Paradis tant que vous*

ne serez pas vraiment des musulmans ; et vous ne serez pas vraiment des musulmans tant que vous ne répandrez pas l'amour entre vous. Répandez le salut et l'amour se répandra entre vous. »[3] El Qâdhî –qu'Allah lui fasse miséricorde – nous fait savoir que l'affection entre les croyants est l'une des obligations de la religion musulmane, l'un des piliers de cette législation, et permet de garder les rangs unifiés. Allah (l) révèle à cet effet : ***(Entraidez-vous à la piété et à faire le bien et ne vous entraînez pas au péché et à faire le mal).***[4] Le Seigneur (l) ordonne à Ses serviteurs de s'entraider à faire le bien et à la piété qui correspond à faire les bonnes actions et à s'éloigner des mauvaises. Il leur interdit en parallèle d'être complices les uns les autres à faire le mal et les péchés.[5] Ce Verset englobe tout ce dont les hommes ont besoin pour vivre heureux sur terre et dans l'Au-delà que ce soit au niveau de leurs relations mutuelles ou au niveau de leur relation avec Leur Seigneur...

En ce qui concerne les relations mutuelles, il incombe au serviteur dans ses relations avec autrui et dans sa contribution au bien-être commun de se comporter de façon à plaire au Seigneur et conformément à Sa Loi qui est la source du bonheur et de l'épanouissement... cela correspond à la vertu et à la piété dans lesquelles la religion s'intègre... Les fréquentations doivent être fondées sur l'entraide à la piété et à la vertu au niveau du savoir et au niveau des actes.[6]

Les fréquentations

Le Prophète (r) a dit : « *Le croyant qui se mélange et qui endure le mal des autres est meilleur que celui qui ne se mélange pas et qui n'endure pas le mal des autres.* »[7] Fréquenter et se mélanger aux gens consiste à assister à leur assemblée du vendredi, à l'office quotidienne, aux événements heureux, aux assemblées où l'on parle de religion. L'individu doit visiter les malades, assister aux enterrements, venir en aide aux personnes dans le besoin, orienter les ignorants, etc. dans la mesure où il est capable de faire la morale (ordonner le bien et interdire le mal), où il évite de faire du mal à autrui, et où il endure le mal venant des autres. C'est de cette façon que le Messenger d'Allah (r) et tous les prophètes en général –que les prières et le salut d'Allah soient sur eux – fréquentaient les gens ; il en est de même pour les Khalifes bien guidés, pour les Compagnons après eux, pour leurs Successeurs, et les générations suivantes parmi les savants et l'élite de la communauté. Cette tendance est celle de la majorité des Successeurs, et des générations suivantes ; elle est conforme à l'opinion de Shâfi'î, d'Ahmed, et de la plupart des légistes (y).[8]

Il y a deux sortes de relation avec ses frères :

Premièrement : certaines relations se fondent par affinités et pour occuper le temps. Ce genre de relation est plus nocif à l'individu qu'il n'est utile. Au mieux, il perd son temps et il se corrompt le cœur.

Deuxièmement : se mélanger aux autres dans l'ambition de s'entraider à tout ce qui mène au chemin de la délivrance, et de se recommander la vérité et la patience. Ce genre de relation est plus utile et il constitue un meilleur butin bien qu'il concède trois inconvénients :

- 1- Il implique de se montrer sous une belle apparence.
- 2- Il engendre les discussions et les fréquentations plus qu'il n'en faut.
- 3- A terme, il se transforme en habitude et devient un vice, ce qui est contraire à son

principe.[9]

Selon Abû Sa'id el Khudrî (t), quelqu'un a demandé : « *Quel est le meilleur des hommes cher Messager d'Allah ?* »

- *Un croyant qui combat sur le sentier d'Allah de ses biens et de sa personne.*
- *Qui vient ensuite ?*
- *Ensuite, il y a un homme qui s'est retiré dans le défilé d'une montagne. »*

Une certaine version précise : « *où il vit de la piété et où il épargne de son mal aux gens.* »[10]

Selon Abû Huraira, le Messager d'Allah (r) a dit : « *L'un des meilleurs hommes est celui qui tient les rênes de son cheval sur le sentier d'Allah... ou celui qui se réfugie avec ses moutons sur le sommet d'une montagne ou au fin fond d'une vallée dans laquelle il observe la prière, s'acquitte de l'aumône, et adore Son Seigneur jusqu'à ce que lui vienne la conviction (la mort). Celui-ci n'a que faire des gens si ce n'est pour que faire le bien.* »[11] *Celui-ci n'a que faire des gens si ce n'est que pour faire le bien* : signifie qu'il les fréquente uniquement pour faire le bien. Ce *Hadith* nous apprend notamment que celui qui se mélange aux autres doit préserver les musulmans de sa langue et de sa main. Cela est possible à condition de se doter des hautes vertus et de baisser l'aile de l'humilité envers ses frères.

Le bon comportement

Allah (I) révèle : (***Ô vous les hommes ! Nous vous avons créé à partir d'un mâle et d'une femelle. Nous vous avons partagé en peuples et en tribus afin que vous vous connaissiez. Le plus honorable d'entre vous auprès d'Allah, c'est le plus pieux.***) [12] Le bon comportement est à l'origine de toutes les qualités et de la vertu dans laquelle s'intègre la législation entière. Il correspond à tout comportement noble. Selon Anas (t) en effet, le Messager d'Allah (r) était le mieux éduqué des hommes. [13] 'Abd Allah ibn el Mubârak –qu'Allah lui fasse miséricorde – définit le bon comportement dans les termes suivants : il correspond à offrir un visage souriant, à être bienveillant, et à éviter de faire du mal aux gens. [14] Selon 'Âisha, j'ai entendu dire le Messager d'Allah (r) : « *Le croyant atteint grâce à son bon comportement le degré du jeûneur et de celui qui veille en prière.* » [15] Selon Abû Dardâ, le Prophète (r) a dit : « *Rien n'est plus lourd sur la Balance que le bon comportement.* » [16] Selon 'Abd Allah ibn 'Amr, le Prophète (r) n'était ni vulgaire ni grossier, et il nous disait : « *Le meilleur d'entre vous c'est celui qui a le meilleur comportement.* » [17]

Selon 'Âisha –qu'Allah l'agrée –, le Messager d'Allah (r) n'avait pas le choix entre deux choses sans toujours choisir la plus facile dans la mesure où elle n'entraînait aucun péché. Si elle entraînait un péché, il en était le plus éloigné des hommes. Le Messager d'Allah (r) ne sait jamais venger pour lui-même, sauf si les interdits d'Allah étaient transgressés ; si les interdits d'Allah étaient transgressés, il se vengeait pour Allah (I). [18] Le bon comportement consiste à se doter des vertus et

à s'éloigner des vices ; il correspond également aux comportements nobles tels que la pudeur, la clémence, la sagesse, et à ne pas faire de mal aux autres...

Selon ibn Jundub ibn Junâda (t) et Abû 'Abd e-Rahmân Mu'âdh ibn Jabal (t), le Messenger d'Allah (r) a affirmé : « *Crains Allah où que tu sois, fais suivre une mauvaise action par une bonne action qui l'effacera, et aies un bon comportement avec les gens.* »[19]

aies un bon comportement avec les gens : cette qualité provient de la crainte du Seigneur ; on ne peut réellement craindre le Seigneur sans se doter de cette qualité... beaucoup de gens s'imaginent que la piété (craindre Dieu) consiste uniquement à remplir les obligations que l'on a envers Allah sans prendre en considération celles que l'on a envers Ses créatures. C'est pourquoi, le *Hadith* formule explicitement qu'il faut bien se comporter dans ses relations avec les autres...

Or, il est très subtile d'avoir réuni entre les droits du Créateur et ceux des créatures, en sachant que seul l'élite de l'humanité parmi les prophètes et les véridiques sont à même de les remplir ensemble. Allah considère dans Son livre que le bon comportement envers autrui relève de la piété. Il a même compté la piété en premier lorsque dans le Verset suivant, Il a énuméré les qualités des gens bienfaiteurs en disant : ***(Qui a été prévu pour les gens pieux ; ceux qui dépensent dans l'aisance et dans la difficulté, qui retiennent leur colère, et qui pardonnent aux gens alors qu'Allah aime les bienfaiteurs).***[20]

Par ailleurs, le Prophète (r) a considéré que le bon comportement était l'une des plus grandes particularités de la foi. L'Imam Ahmed et Abû Dawûd ont recensé un *Hadith* que rapporte Abû Huraira selon lequel le Prophète (r) a dit : « *Le croyant qui a une foi plus complète est celui qui a le meilleur comportement.* »[21] Certains anciens à l'instar d'el Hasan l'on défini par la noblesse (ou la générosité), la bienfaisance, et la tolérance (dans le sens de supporter les autres).[22] Pour e-Sha'bî, c'est la bienfaisance, la générosité, et le visage agréable.[23] L'Imam Ahmed considère pour sa part, qu'il correspond à ne pas se mettre en colère ni d'avoir de rancune.[24]

Se faire une bonne opinion de son frère fait partie notamment du bon comportement. Selon Abû Huraira (...) en effet, le Prophète a dit : « *Se faire une bonne opinion... fait partie de la bonne adoration.* »[25] *Se faire une bonne opinion...* : c'est-à-dire ici des musulmans et du Seigneur. *Fait partie de la bonne adoration* : autrement dit, cela entre dans les actes d'adorations que l'individu voue à Allah (l). Ce *Hadith* (bien qu'il soit faible) nous enseigne que se faire une bonne opinion est un acte d'adoration ; à l'inverse, se faire une mauvaise opinion est un péché. Selon Safiya, un soir j'ai visité le Messenger d'Allah (r) alors qu'il faisait l'*Itikâf* (retraire spirituelle) pour lui parler... deux hommes parmi les Ansâr sont passés à proximité. Dès qu'ils ont vu le Messenger d'Allah (r), ils ont accéléré le pas. Le Prophète les a dès lors interpellés en ces termes : « *Restez calmes ! Cette femme n'est autre que Safiya la fille de Huyai.*

- *Gloire à Allah ! Ô Messenger d'Allah ! Se sont-ils exclamés.*
- *Satan circule dans le corps comme le sang dans les veines. J'ai crains qu'il insuffle quelque chose dans vos cœurs ou bien a-t-il dit qu'il insuffle un mal.* »[26]

À suivre...

Par : Karim Zentici

<http://mizab.over-blog.com/>

- [1] Rapporté par el Bukhârî et Muslim.
- [2] Rapporté par el Bukhârî (7038) et Muslim (2585).
- [3] Rapporté par Muslim (192) et ibn Mâdja (68) ; voir *el Adab el Mufrad* (p. 97).
- [4] *Le repas céleste* ; 2
- [5] Voir ibn Kathîr.
- [6] *Zâd el Muhâjir* (1/76) d'ibn el Qaïyam.
- [7] *Hadith* authentique ; voir *silsilat e-Sahîha* de l'Albânî (939).
- [8] *Riâdh e-Sâlihîn* (1/738).
- [9] *El Fawâid* d'ibn el Qaïyam (1/52).
- [10] Rapporté par el Bukhârî (2634) et Muslim.
- [11] Rapporté par Muslim (1889).
- [12] *Les appartements* ; 13 voir notamment *Fath el Bâri* d'ibn Hajar el 'Asqarânî (10/468).
- [13] Rapporté par el Bukhârî (5691) et Muslim (659).
- [14] *Jâmi' el 'Ulum wa el Hikam* d'ibn Rajab (p. 279).
- [15] Rapporté par Abû Dawûd (4798) ; *Sheikh* el Albânî l'a authentifié.
- [16] Voir *Silsilat el Ahâdîth e-Sahîha* de l'Albânî (876).
- [17] Voir *Silsilat el Ahâdîth e-Sahîha* de l'Albânî (286).
- [18] Rapporté par el Bukhârî (3367) et Muslim (2327).
- [19] Rapporté par e-Tirmidhî (1987) qui a fait le commentaire suivant : « *Ce Hadith est bon et authentique* » ; voir : *Tuhfat el Ahwadhî*.
- [20] *La famille de 'Imrân* ; 133-134. Voir *Jâmi' el 'ulum wa el Hikam* d'ibn Rajab (276-277).
- [21] Idem. (p. 277). Voir également *e-Jâmi' e-Sahîh* (1230) dans lequel *Sheikh* el Albânî l'a authentifié.
- [22] Voir *Jâmi' el 'ulum wa el Hikam* d'ibn Rajab (278).
- [23] Idem. (p. 278).
- [24] Idem. (p. 279).
- [25] Rapporté par Abû Dawûd ; *Sheikh* el Albânî l'a considéré faible.
- [26] Rapporté par el Bukhârî (3107) et Muslim (2175).

